



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES et INDICATEURS D'ÉVALUATION
BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 1 (BC 1) est réalisée au moyen de : 1. La production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. 2. Un entretien conduit à partir du support produit composé de : - une présentation orale par le candidat ; - un échange avec les évaluateurs.	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de

			<p>pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.</p>
	<p>C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p>		<p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure. - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap</p>
<p>A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des</p>	<p>C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en</p>		<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du</p>

<p>publics</p>	<p>compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous</p>		<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
	<p>C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</p>		<p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa

			structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		<p>Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables...

	<p>C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet</p>		<p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités
	<p>C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p>		<p>Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils

			<p>numériques nécessaires aux démarches administratives</p>
<p>A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	<p>C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>		<p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux

			<p>facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre
--	--	--	--

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 2 (BC 2) est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support comprend notamment les outils de communication utilisés. 2. Un entretien 	<p>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur
---	--	---	---

	<p>C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</p>	<p>conduit à partir du ou des supports produit(s) composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum. 	<p>les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités</p> <p>Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques
<p>A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par</p>		<p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication.

	les activités sportives ou d'animation		<ul style="list-style-type: none"> - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		<p>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi

BC 3 - CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE, ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE (*) DES ACTIVITES DU VELO DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.	<p>Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3 :</p> <p>Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du BC 3, les candidats ayant validé le test de démonstration technique prévu à l'annexe réalisé au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une épreuve de conduite de groupe sur un itinéraire empruntant la voie publique, • Une épreuve de maîtrise technique 	<p>Le candidat présente sa démarche de conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet et l'organisation de travail de la structure - Il décrit les finalités du cycle de séances - Il démontre la cohérence entre les finalités du
---	---	---	---

		<p>sur plateau La situation d'évaluation certificative du bloc de</p>	<p>cycle de séances et les caractéristiques du public visé.</p>
	<p>C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages.</p>	<p>compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de :</p> <p>1. La production, par le candidat, d'un document décrivant la conception de 2 cycles de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, l'un en milieu ouvert, l'autre en milieu fermé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cycle intégrant la thématique de la « mobilité », réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique ; et - un cycle en cours de réalisation dans sa structure d'alternance pédagogique, dont la thématique, s'inscrivant dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure, est laissée au choix du candidat (hors mobilité, déjà traitée dans l'autre cycle). Chacun des cycles devra être composé d'au moins 4 séances consécutives dont la durée sera comprise entre une heure (minimum) et deux heures (maximum). 	<p>Le candidat présente sa démarche de conception de séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs spécifiques ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte, - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus : - Permettent d'atteindre les finalités du cycle de séances défini, - Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, - Tiennent compte de l'environnement de pratique des activités du vélo (par exemple les variables de météo ou de terrain, les conditions de circulation, les itinéraires de pratique...), - Il précise et argumente la progression pédagogique

		<p>Chacune des séances devra comprendre un minimum de 4 pratiquants (public au choix du candidat) issus du même cycle, dans la limite de 12 pratiquants. Les types de vélos et matériels utilisés par les pratiquants dans le cadre du cycle/des séances sont laissés au choix du candidat, en cohérence avec le thème défini pour les cycles.</p> <p>2. Une mise en situation professionnelle au sein de la structure d'alternance</p>	<p>envisagée au sein de chaque séance et entre les séances,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des progressions identifiées, - Il démontre la prise en compte des situations professionnelles vécues et des axes d'amélioration de son action identifiés pour concevoir les séances.
<p>A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo</p>	<p>C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en tenant compte des spécificités des situations proposées, des lieux de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, celle des tiers, la sienne et le respect de la réglementation en vigueur.</p>	<p>pédagogique : Le candidat conduit une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo issue du cycle figurant dans le document transmis, et dont la thématique ne porte pas sur la « mobilité », pendant une durée de soixante minutes minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La séance faisant l'objet de l'évaluation est laissée au choix du candidat, à l'exclusion de la 1^{re} séance du cycle qu'il ne</p>	<p>Le candidat présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation d'une séance du cycle, pour assurer sa sécurité, celle des pratiquants et celle des tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que les lieux de pratique définis pour la séance sont en adéquation avec les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique, - Il réalise les vérifications de sécurité concernant le lieu et le matériel

		<p>pourra choisir. A l'issue de la séance, le candidat sera soumis à un entretien de 30 minutes (au maximum), réparties de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes au maximum au cours desquelles il 	<p>nécessaire à la séance, notamment s'agissant de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.
	<p>C.3.2.2. Vérifier la disponibilité et l'état des matériels ainsi que l'état des lieux de pratique nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance.</p>	<p>présente les actions conduites lors de la séance et justifie ses choix pédagogiques et techniques. Le temps non utilisé par le candidat pourra être reporté sur le temps d'échange avec les évaluateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 minutes au maximum d'échange avec les évaluateurs portant sur la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, dans le cadre du cycle susvisé. Les évaluateurs pourront également interroger le candidat sur le cycle lié à la « mobilité ». 	<p>Le candidat présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que la disponibilité et l'état des matériels et équipements nécessaires à la réalisation de la séance sont vérifiés en amont de la séance - Il démontre que l'état des lieux de pratique de la séance est vérifié en amont de son déroulement - Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance et les caractéristiques du public, notamment son niveau de pratique.
<p>A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo</p>	<p>C.3.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en en</p>		<p>Le candidat met en œuvre un temps dédié à l'accueil des pratiquants en début de séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les

	<p>présentant les objectifs, modalités de déroulement et de partage des lieux de pratique, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.</p>		<p>leviers utilisés pour instaurer un climat de confiance avec et entre les pratiquants et une dynamique visant leur implication au cours de la séance et leur inclusion, y compris ceux en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs généraux et les modalités de déroulement de la séance, notamment s'agissant du partage des lieux de pratique
	<p>C.3.3.2. Présenter les règles notamment de sécurité à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, notamment celles liées à la présence de tiers, animaux et/ou véhicules sur les lieux de pratique, en adaptant les consignes transmises, selon les pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants.</p>		<p>Le candidat met en œuvre, en début de séance, un temps dédié à la présentation des règles à respecter au cours de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les différentes règles liées aux activités du vélo, notamment celles relatives au civisme - Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect des lieux de pratique et la réglementation en vigueur - Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants - Il démontre

			<p>adapter les consignes transmises selon les caractéristiques des pratiquants et les risques spécifiques identifiés.</p>
	<p>C.3.3.3. Conduire une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon les réalisations, réactions et interactions des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.</p>		<p>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre la séance en s'appuyant sur ses travaux de conception - Il formule des consignes claires et précises relatives concernant les activités du vélo et les situations proposées, - Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et démontre adapter les techniques et situations pédagogiques prévues en conséquence - Il valorise les réalisations des pratiquants - Il identifie et traite les éventuelles situations de tensions ou de conflits entre les pratiquants ou impliquant les pratiquants - Il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions

	<p>C.3.3.4. Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.</p>		<p>au cours de la séance - Il vérifie que la séance répond aux objectifs définis.</p> <p>Le candidat démontre accompagner la progression pédagogique des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance</p> <p>- Il détecte les freins ou difficultés éventuellement rencontrés au cours de la séance par les pratiquants et identifie les risques associés - Il veille à la sécurité et au bien-être des pratiquants tout au long de la séance - Il repère les besoins d'accompagnement individuels et collectifs - Il accompagne les pratiquants selon leurs besoins : explications complémentaires, conseils, démonstrations, correction de gestes techniques, adaptation du contenu de la séance, assistance technique ... - Il intervient de manière proportionnée en cas de situation accidentogène</p>
<p>A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte,</p>	<p>C.3.4.1. Analyser les situations observées lors de la séance de</p>		<p>Le candidat réalise le bilan de la séance - Il démontre avoir</p>

<p>d'initiation et d'apprentissage des activités du vélo</p>	<p>découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en s'appuyant sur les informations recueillies lors de son déroulement, afin d'adapter les séances suivantes.</p>	<p>observé et analysé les différentes situations intervenues au cours de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les outils d'évaluation présentés dans le cadre de la conception des séances - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action et identifie les modifications à apporter aux séances suivantes du cycle.
	<p>C.3.4.2. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.</p>	<p>Le candidat réalise le bilan du cycle de séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet et l'organisation de la structure - Il démontre l'adéquation entre le cycle tel que conçu et réalisé et les finalités et objectifs initialement définis - Il mesure les résultats obtenus grâce aux outils définis en phase de conception. - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à un prochain cycle de séances et à sa pratique en général.
<p>BC4 : Assurer la gestion et l'entretien du matériel nécessaire à la pratique des activités du vélo et la création des espaces, sites et itinéraires de pratique</p>		

<p>A.4.1 Constituer un parc de vélos, en choisissant le matériel adapté aux différentes activités du vélo, afin de garantir une pratique diversifiée et sécuritaire</p>	<p>C 4.1.1 Réaliser une veille technique et technologique liée à l'évolution des pratiques et à la réglementation des activités du vélo, en s'informant auprès de sources fiables, afin de prendre en compte la diversité des matériels et les évolutions réglementaires et sécuritaires dans le cadre de futurs achats</p> <p>C.4.1.2 Choisir des vélos en vue de la pratique des activités du vélo</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) est réalisée au moyen de :</p> <p>1. Une épreuve mécanique : L'épreuve se déroule en organisme de formation. L'organisme de formation communique au candidat un cas pratique. La modalité de mise en œuvre de l'épreuve est précisée dans les annexes. L'épreuve dure 50 minutes maximum et se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes maximum durant lesquelles le candidat effectue le diagnostic complet du vélo et évalue l'état des EPI fournis par les évaluateurs - 20 minutes maximum durant lesquelles le candidat réalise les réparations nécessaires sur le vélo, - 20 minutes maximum d'échange avec le jury portant sur le diagnostic et les réparations effectuées par le candidat. Le candidat sera également interrogé sur la constitution d'un 	<p>Le candidat présente sa démarche de veille technique et technologique pour constituer un parc de vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que les actions de veille mises en œuvre répondent aux évolutions des pratiques et de la réglementation des activités du vélo - Il démontre la fiabilité et la diversité des sources utilisées - Il démontre comment il prend en compte les informations obtenues <p>Le candidat démontre sa capacité à constituer un parc à vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre connaître les différences de gammes et d'équipements de vélos - Il choisit le matériel adapté au développement et à la prise en charge des pratiques des activités du vélo de la structure - Il explicite le choix du matériel en fonction de la demande des pratiquants
	<p>C.4.1.2 Effectuer la mise en service des vélos du parc, en réalisant leur montage et les différents réglages techniques et</p>	<p>Le candidat démontre comment il met en service les vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il organise et suit les étapes du montage des 	

	<p>mécaniques nécessaires à leur bon fonctionnement, afin de permettre leur mise à disposition et leur utilisation par les pratiquants des activités du vélo.</p>	<p>parc de vélo dans un contexte communiqué par le jury. Il démontrera sa capacité à choisir un matériel diversifié et adapté aux pratiques des activités du vélo visées et aux différents publics, y compris ceux en situation de handicap.</p> <p>2. Epreuve sur la création d'espaces, de sites et d'itinéraires de pratique L'épreuve se déroule en 2 temps :</p> <p>a) La production par le candidat d'un document de 2 pages minimum à 10 pages maximum dans lequel il retrace une situation vécue de balisage d'itinéraire de pratique et d'entretien d'ESI qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détail du contexte et de la demande, - L'analyse du besoin et le diagnostic, - Le contrôle de la faisabilité - Les solutions proposés (avec plans et cotations). <p>b) Un échange avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes maximum portant sur le document, réparti de la manière</p>	<p>vélos en s'appuyant sur des référentiels pertinents : check-lists, notices techniques ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il réalise correctement les réglages techniques et mécaniques en s'assurant du respect des règles applicables : textes fédéraux, Code de la route... - Il utilise des outils adaptés aux réglages ou à la réparation à effectuer - Il effectue les ajustements si nécessaire après avoir testé le bon fonctionnement des vélos
	<p>C.4.2.1 Contrôler l'état des équipements de protection individuelle des activités du vélo, en procédant aux vérifications de sécurité et d'hygiène, dans le respect des protocoles applicables, afin de s'assurer de leur état et de leur conformité aux normes en vigueur.</p>	<p>à 10 pages maximum dans lequel il retrace une situation vécue de balisage d'itinéraire de pratique et d'entretien d'ESI qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détail du contexte et de la demande, - L'analyse du besoin et le diagnostic, - Le contrôle de la faisabilité - Les solutions proposés (avec plans et cotations). <p>b) Un échange avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes maximum portant sur le document, réparti de la manière</p>	<p>Le candidat démontre sa capacité à effectuer les réparations de base nécessaires à la pratique sécuritaire et confortable des activités du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les réparations de base à réaliser sur les vélos pour régler les problèmes mécaniques, éviter leur dégradation structurelle et assurer une pratique confortable et sécurisée - Il réalise correctement les réparations en tenant compte des spécificités

		<p>suyvante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 minutes maximum de présentation réalisée par le candidat lors de laquelle le candidat expliquera son rôle et sa contribution dans le cadre des opérations de balisage et d'entretien ESI. - Puis 10 minutes maximum d'échanges avec le jury portant sur les opérations de balisage et d'entretien d'ESI réalisés. Le candidat sera également interrogé sur sa capacité à créer des espaces et sites permanents 	<p>matérielles et technologiques des vélos et en suivant leurs spécifications techniques éventuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise des outils adaptés lors des réparations - Il adopte une démarche responsable lors des réparations : économie d'eau, produits respectueux de l'environnement, utilisation de matériaux recyclés ou d'occasion... -Il donne des recommandations sur les éventuelles limites d'utilisations à envisager sur le vélo après réparation
	<p>C.4.2.2 Effectuer des réparations de base sur les vélos, en tenant compte de leurs spécifications techniques, afin d'éviter leur dégradation structurelle et assurer une pratique sécuritaire et confortable des activités du vélo.</p>	<p>de pratique des activités du vélo ainsi que sur l'établissement de niveaux de difficulté des itinéraires de pratique.</p>	<p>Le candidat démontre sa capacité à participer à la création d'espaces et de sites permanents de pratique des activités du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il tient compte des différentes réglementations applicables : propriété privée, cadastre, conventionnement, classification, réglementation des espaces naturels ... - Il démontre sa capacité à tenir compte des éventuelles problématiques de responsabilité, de cohabitation et de

			<p>conflit d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre ses compétences topographiques - Il explique comment il prend en compte les enjeux de développement de la pratique des activités du vélo.
<p>A.4.3 Définition d'espaces, de sites et d'itinéraires de pratique des activités du vélo</p>	<p>C.4.3.1 Participer à la création d'espaces et de sites permanents de pratique des activités du vélo, en tenant compte des opportunités et contraintes des environnements de pratique, afin de répondre aux enjeux de développement de la pratique des activités du vélo.</p>		<p>Le candidat démontre sa capacité à participer à la création d'espaces et de sites permanents de pratique des activités du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il tient compte des différentes réglementations applicables : propriété privée, cadastre, conventionnement, classification, réglementation des espaces naturels ... - Il démontre sa capacité à tenir compte des éventuelles problématiques de responsabilité, de cohabitation et de conflit d'usage - Il démontre ses compétences topographiques - Il explique comment il prend en compte les enjeux de développement de la pratique des activités du vélo.
	<p>C.4.3.2 Etablir le niveau de difficulté des itinéraires de pratique des activités du vélo au sein des</p>		<p>Le candidat démontre sa capacité à tracer des itinéraires de pratique adaptés aux différentes pratiques des</p>

	<p>espaces et sites permanents, dans le respect des règles applicables selon les pratiques, afin de créer des parcours adaptés aux différentes activités du vélo.</p>		<p>activités du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les outils numériques adaptés : Géoportail, GPS, application de traçage ... - Il connaît les nomenclatures des niveaux de difficulté - Dans le cadre de sa démarche, il s'appuie sur les différentes cotations et cahiers des charges existants - Il démontre comment tenir compte de la diversité des pratiques des activités du vélo - Il démontre que les parcours choisis permettent la pratique sécuritaire et confortable des activités du vélo par les pratiquants
	<p>C.4.3.3 Baliser des itinéraires permanents au sein des espaces et sites de pratique des activités du vélo, en tenant compte des contraintes spécifiques des environnements de pratique, afin de rendre les espaces et sites accessibles à l'accueil des pratiquants des activités du vélo.</p>		<p>Le candidat démontre sa capacité à baliser des itinéraires permanents adaptés selon les espaces et sites de pratique des activités du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise des dispositifs de balisage adaptés, en tenant compte des différentes contraintes d'utilisation des espaces : privés, domanial... - Il repère les zones de danger au sein des espaces et sites de pratique - Il propose une

			<p>signalétique permettant aux pratiquants d'être prévenus, en temps utiles, des différentes zones et causes de danger et d'identifier le comportement à adopter en conséquence</p> <p>- Il s'assure de la lisibilité de la signalétique proposée et mobilise les nouvelles technologies pour en faciliter ou améliorer la compréhension pour les pratiquants</p>
--	--	--	---